



L'équipe municipale vous souhaite
de belles fêtes de fin d'année et
vous adresse ses meilleurs vœux
pour la nouvelle année.

Joyeux Noël
et prenez soin de vous...
Bonne Année 2026 !

Sommaire

Edito du Maire

- [**1.** Nouvelle année et fin de mandat !](#)
- [**6.** Revue de projets](#)

Actualités

- [**13.** Cérémonie du 11 Novembre](#)
- [**15.** Illuminations de fin d'année](#)
- [**16.** Nouvelle plateforme sportive de la Ménère](#)
- [**17.** Serre les Sapins le 13 décembre 2025](#)
- [**25.** Signatures des traités de concession « Aux Tartres » et « A la Machotte »](#)

Aménagement

- [**26.** Maison médicale](#)
- [**28.** Projet d'aménagement « Aux Tartres »](#)
- [**31.** Projet d'aménagement d'un parc d'activités à vocation médicale « A la Machotte »](#)
- [**34.** ZAC des Epenottes-Champs - Franois](#)

Communiqués

- [**36.** Renouvellement de l'éclairage public](#)
- [**37.** Rappels](#)
- [**38.** Rendez-vous avec un élu](#)
- [**39.** Informations pratiques](#)

Edito du maire

Nouvelle année Et fin de mandat !

2025 s'achève, et 2026 arrive à grands pas.

À toutes et à tous, je souhaite de belles fêtes de fin d'année en famille et/ou entre amis, et j'adresse des vœux de bonne et heureuse année 2026 !

Une page se tourne

Je le fais ainsi pour la dernière fois à travers le bulletin d'informations municipales !

En effet, je ne serai pas candidat aux prochaines élections municipales et communautaires de mars prochain !

Après six mandats au service de la commune, et de l'intercommunalité et après plusieurs années d'engagements associatifs locaux, le moment est venu de tourner la page.

J'adresse à toutes celles et à tous ceux qui m'ont accordé leur confiance pendant toutes ces années, à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à l'action collective conduite, de très sincères remerciements. À tous, je vous exprime ma reconnaissance.

Pour faire un bilan de tout cela, j'envisage de rédiger et de diffuser un petit document pour évoquer ce qui n'a pas sa place dans ce bulletin municipal.

Et à toutes celles et à tous ceux qui le souhaitent, je donne rendez-vous aux vœux municipaux, le vendredi 2 janvier à 19h00 ! Ce sera sans doute ma dernière prise de parole publique à Serre Les Sapins en qualité de Maire (à ceux qui souhaitent y participer, merci de vous inscrire).

Fin de mandat et achèvement de projets

Comme évoqué dans les pages suivantes, nous avons invité tous les acteurs et partenaires

concernés à une visite d'achèvement d'opérations samedi 13 décembre dernier; il s'agissait alors de souligner la finalisation faite ou en cours de cinq projets :

Le terrain de football synthétique,

Doté d'un éclairage qui est achevé et les vestiaires/sanitaires en voie d'achèvement.

Cet équipement sera particulièrement utile au Football Club de Grand Besançon (qui regroupe les communes de Chemaudin et Vaux, Franois, Serre-les-Sapins, Pirey et Ecole Valentin). Les scolaires en seront également les utilisateurs en fonction de leurs besoins.

Le nouvel atelier communal situé chemin de la Velle au Chêne

Pour la première fois, les services techniques municipaux sont enfin dotés des espaces nécessaires conçus à cet effet.

Que nos services y trouvent de grandes satisfactions professionnelles.

La rénovation extérieure du clocher de l'église

Ces travaux, de grande qualité, assurent la pérennité de l'édifice, en garantissent l'esthétique, et parachèvent en quelque sorte l'entretien-rénovation de tout le bâtiment entrepris il y a plusieurs dizaines d'année.

À l'exception d'une fenêtre à remplacer je crois, tout, des murs, des vitraux, des toitures, et de l'intérieur, tout a été repris, consolidé, restauré et souvent embelli.

La restauration de la plateforme sportive de la Ménère

Dont la vétusté des équipements avait imposé la fermeture.

Avec la reprise du sol de la plateforme et l'installation d'équipements métalliques en cours, cette plateforme va bientôt retrouver toute son utilité pour celles et ceux qui profitent pleinement de l'espace de nature de notre forêt communale, pour y pratiquer marche et autres sports de loisir et détente.

L'entretien-restauration de la voirie et des noues du vallon du Bief d'Orme.

À la charge de la commune en tant qu'équipement rural (différent des voies communales transférées de plein droit à Grand Besançon Métropole), le chemin de Champvans (depuis la fontaine de Souvelaine) est en cours d'entretien et rénovation.

Ainsi la chaussée sera finie en enrobé jusqu'au GAEC de Pierley, et en enduit bi-couche au-delà.

Dans le même temps, des noues seront entretenues chemin de Pierley et chemin de la Saline.

Mais aussi des projets « sur les rails »

La vie de la collectivité est plus "continue" que celle des équipes municipales, que le rythme démocratique soumet à renouvellement tous les six ans.

Et c'est ainsi, que bien qu'un renouvellement intervienne en mars prochain, des dossiers

majeurs ont fait l'objet parfois d'importantes études préalables et préparatoires, et s'inscrivent dans le calendrier des mois et années à venir, sous la responsabilité des élus qui sortiront des urnes en mars prochain.

Le parachèvement de la ZAC des Epenottes-Champ Franois

Nous pensions mettre un terme définitif à cette opération au 31 décembre prochain.

Or quelques considérations techniques et financières nous ont incités à prolonger un peu les délais. Ainsi, par délibération du Conseil municipal du 2 décembre, la ZAC des Epenottes-Champ-Franois a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2026.

La construction d'une maison médicale

Évoquée à de nombreuses reprises, le projet de construction - porté par SEDIA - d'une maison médicale comportant plusieurs cabinets, doit finalement sortir de terre à la fin du premier trimestre 2026 entre le CMS et Médisanté (rue de la Machotte).

L'aménagement du pôle santé au lieu-dit « À la Machotte »

C'est formalisé. Le Conseil municipal, le 2 décembre, a approuvé le projet de contrat de concession d'aménagement conclu avec Territoire 25. Ce contrat a depuis été signé. Il revient désormais à Territoire 25 de mener cet aménagement à bien.

L'aménagement de la zone urbaine « Aux Tartres »,

Lancé au tout début du mandat 2020/2026, cette opération d'aménagement urbain qui a déjà franchi le cap de plusieurs études préalables a été confiée par contrat de

concession d'aménagement à Territoire 25 par délibération du Conseil municipal du 2 décembre 2025.

Ce contrat, signé depuis, est désormais opérationnel.

La requalification de la rue de la Gare

C'est acté au niveau de GBM dans le cadre des programmations.

La rue de la Gare bénéficiera de travaux importants en 2026 : enfouissement des réseaux secs actuellement aériens, et réfection de la chaussée et du trottoir.

Le Plan d'Alimentation Communal,

Projet déjà concrètement esquissé à travers des missions confiées à la Maison du Mieux Vivre. La formalisation d'un Plan d'Alimentation Communal a été entreprise à travers différentes phases de travaux et réflexions municipales et publiques.

Les pistes d'action ainsi dégagées, devront être reprises sous la responsabilité des nouveaux élus de 2026.

Une situation financière à bien gérer

Notamment au cours des deux derniers mandats (2014/2020 et 2020/2026), beaucoup a été fait pour éléver le niveau d'équipement de la Commune (tout en déléguant à d'autres la charge de certaines opérations : par exemple, le bilan de la ZAC des Epenottes-Champ-François, s'élève à plus de 11 millions d'euros).

Au total, ce sont environ 5 millions d'euros (pour 2014/2020) et près de 8 millions d'euros (pour 2020/2026) qui auront été investis pour mieux équiper notre commune.

C'est considérable.

Certes, beaucoup a été autofinancé.

Mais bien évidemment, 13 millions d'euros d'investissement nécessitent de recourir à l'emprunt.

Ainsi au 1^{er} janvier 2026, l'encours total de la dette communale s'élèvera à 4 486 580 euros.

C'est un niveau certes très élevé que nous avons néanmoins décidé d'atteindre pour mener à bien tous les chantiers et équipements évoqués et présentés par ailleurs (notre commune est désormais bien équipée, avec des bâtiments en bon état et déjà performants au plan énergétique).

Pour autant, cette dette de 4 486 580 euros, ne couvre que 34,5% du montant des investissements réalisés essentiellement entre 2014 et 2025 grâce à un haut niveau d'autofinancement, à un bon niveau de subventionnement (jusqu'en 2014, plus difficile à compter de 2024), et aux amortissements supportés aux cours des mêmes années (pour un total de 8 513 420 euros !)

Évidemment, ce haut niveau d'investissement réalisé, et le haut niveau d'endettement atteint, réduisent les capacités de la commune à investir au cours des toutes prochaines années ! (Mais ce qui est fait n'est plus à faire !)

Ainsi, le montant annuel de l'amortissement total de la dette (capital + intérêts) s'élèvera pour 2026 à 405 938 euros.

Selon les orientations budgétaires fixées au printemps 2025, le résultat de fonctionnement avant paiement de l'annuité de la dette y compris à travers les AC (capital+ intérêts) – à l'expresse condition de bien maîtriser les dépenses de fonctionnement - devrait être à l'ordre de 665 000 euros.

Ceci veut dire que la capacité d'autofinancement de la commune pour 2026 sera de 259000 euros, à majorer du résultat net de 2025 (qui sera modeste), et d'environ 80 000 euros de FCTVA et, nous l'espérons, d'environ 250 000 euros de subventions relatives aux investissements de 2025. Ainsi,

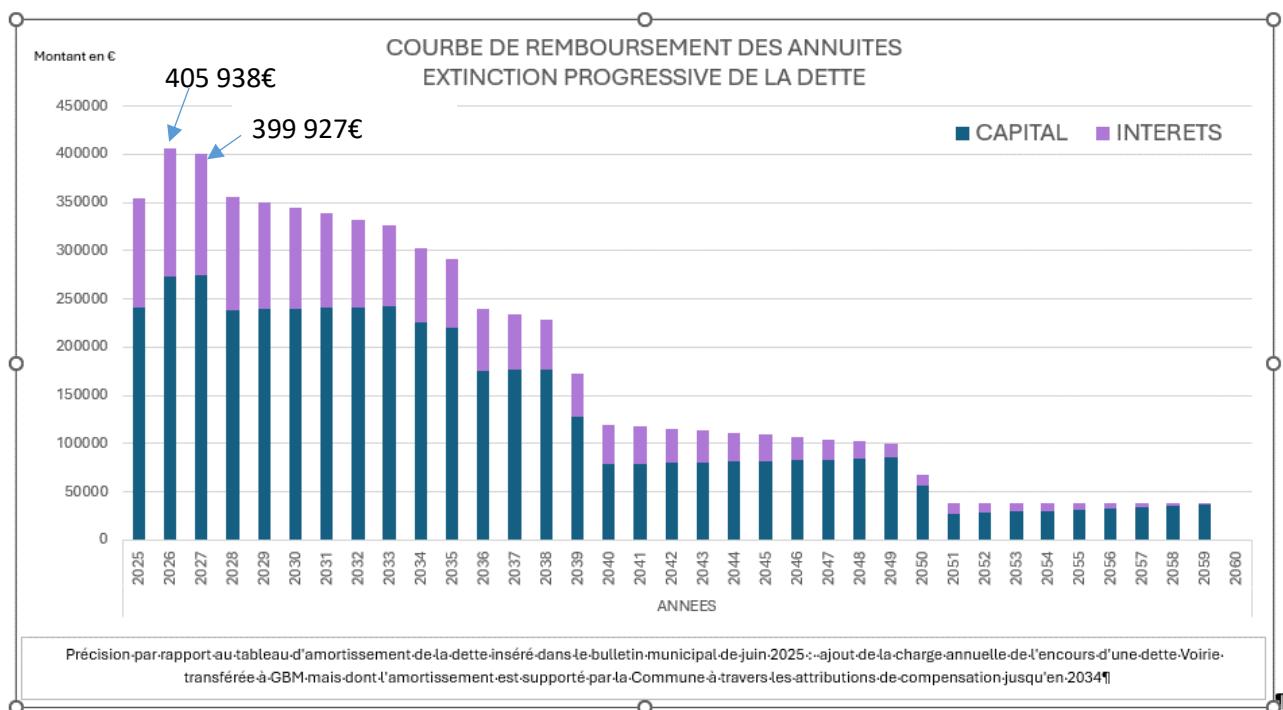
pour 2026, la capacité d'autofinancement pourra atteindre 600 000 euros, ce qui sera supérieur aux dépenses d'investissements courants indispensables.

Pour 2027, le montant annuel de l'amortissement total de la dette (capital + intérêts), s'élèvera à 399 927 euros. Selon le même raisonnement, la capacité

d'autofinancement de la commune pour 2027 sera de d'environ 265 000 euros à majorer d'un important FCTVA de l'ordre de 400 000 euros, portant ainsi la capacité d'autofinancement à 665 000 euros.

Ensuite, c'est une nouvelle période qui débutera avec un amortissement total qui amorce une décrue à 356 328 euros.

Tableau d'amortissement de la dette



Dans un contexte national et international grave

Je l'ai souvent exposé : la dégradation des finances publiques est grave et irresponsable.

Tout l'édifice public en est fragilisé. La souveraineté de l'État en est affaiblie, (la majorité de la dette française est détenue par l'étranger).

... et la situation des Collectivités en est déjà atteinte.

Par ailleurs, les dérèglements climatiques sont désormais évidents ; leurs conséquences sont de plus en plus graves. Cela requiert une double action d'une part pour endiguer ces changements climatiques, d'autre part pour nous y adapter.

Enfin, dans un monde où tout l'édifice international d'après 1945 pour éviter les conflits est mis à mal, dans un monde où les pouvoirs totalitaires et nationalistes prospèrent partout, dans un monde où les moyens militaires se développent considérablement, dans ce monde-là, il est responsable de parler de risque de guerre, y compris chez nous.

Le drame, c'est que face à ces trois immenses défis (finance, climat, sécurité militaire) rares sont ceux qui en font nos vraies priorités collectives.

Il n'est cependant pas interdit à chaque citoyen(ne) de les y inviter.

Bonne année 2026

Gabriel BAULIEU
Maire

Revue de projets

L'action municipale est d'abord quotidienne pour assurer le bon fonctionnement des services et pour répondre aux exigences de l'actualité.

Mais l'action municipale, c'est aussi agir pour l'aménagement et l'équipement de la commune à travers des projets dont l'issue s'inscrit dans le temps avec des délais plus ou moins longs en fonction de leur nature et/ou de leur complexité.

Afin d'esquisser des perspectives, en vue du mandat municipal 2020/2026, nous vous avons proposé un projet pour Serre les Sapins. C'est ce document, évidemment adapté, qui guide nos décisions. De surcroit, ce sont les conditions et les capacités financières qui -au fur et à mesure- fixent le niveau d'engagement et donc de réalisation des différentes opérations envisagées.

Au fil du temps il est apparu utile de faire un point régulier sur l'état d'avancement des projets ; tel est l'objet de cette revue.

(GBM : Grand Besançon Métropole)

Extension du cimetière

Cette opération est maintenant achevée.

La démarche s'est prolongée après que l'Agence Régionale de Santé ait demandé que le plan d'aménagement soit modifié. Ainsi, un nouveau plan d'aménagement a été mis au point. Il a été validé par l'ARS et approuvé par le Conseil Municipal le 6 février 2024.

Les travaux d'extension seront quant à eux programmés au rythme des besoins. Ainsi, une nouvelle tranche de caveaux a été construite durant l'automne 2022. Et, la construction de nouveaux columbariums a été réalisée à l'automne 2023. L'enquête publique a été réalisée du 19 mars au 11 avril. Les conclusions du commissaire, Monsieur Gilbert CERF, était favorables.

Et l'arrêté préfectoral validant l'extension a été pris le 5 juillet 2025.

Rénovation des murs du clocher et de la façade sud de l'église

L'étude diagnostic réalisée, ce dossier travaillé en relation avec les services de GBM. Toutefois, comme il n'y avait pas d'urgence signalée, cette opération était suspendue aux capacités de la

commune à porter cet investissement ; après chiffrage des projets prioritaires, la mise au point de la section d'investissement dans le cadre du budget de 2023, a permis d'y inscrire cette opération.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée par le Conseil Municipal le 6 février 2024 (le Cabinet Blondeau Ingénierie). La consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux s'est achevée le 10 janvier, et les marchés ont été attribués par le Conseil Municipal le 27 janvier 2025.

Les deux lots « gros œuvre » et « couverture zinguerie » ont été attribués à l'entreprise PATEU-ROBERT pour un montant de 139 574.40 euros TTC.

Désormais, les travaux sont terminés.

Rénovation des parois du Centre Médico-Social

L'opération a été conduite à son terme avec amélioration énergétique.

Création d'une nouvelle zone urbaine Aux Tartres

Située entre les rues de Blanchot, des Charrières, le chemin de Velle aux Chênes et l'Allée de la Ménère, cette zone a été classée constructible lors de la dernière révision du POS et sa transformation en PLU en 2014.

Le projet dans son principe a été formalisé par une délibération du conseil municipal de juillet 2020.

Les premières études ont été réalisées avec les services compétents de GBM, le groupe de pilotage préconisant la réalisation d'une ZAC avec déclaration d'utilité publique ; mais peut-être que la formule « plan d'aménagement » sera suffisante.

Le diagnostic archéologique a été réalisé et ses conclusions n'imposent aucune contrainte particulière.

Et c'est une procédure appropriée qui permettra de faire passer cette zone de 2AU à 1AU dans le PLU. Cette procédure est engagée.

Enfin, le temps est venu de confier l'aménagement de cette zone à un opérateur compétent. C'est la démarche que nous avons engagée avec la société Territoire 25 à laquelle la commune a adhéré par délibération du 4 juillet 2023. Ce sont désormais les services de T25 qui sont chargés des études préalables à la réalisation du projet. Et un contrat de concession a été mise au point. Ce contrat a été approuvé par le Conseil Municipal le 2 décembre et signé depuis.

Dans le même temps la question de l'acquisition des fonciers est appréhendée. L'Établissement Public Foncier est mandaté pour y procéder de préférence par une négociation amiable.

Projet de bâtiment à Combe à la Vaux (nouvel atelier communal)

La procédure d'acquisition du terrain est terminée depuis de nombreux mois. Le terrain

de Combe à la Vaux de près de deux hectares est propriété de la commune.

Sur toute la parcelle réservée au PLU, les études préalables ont été menées à leur terme:

Une étude confiée aux services de GBM a permis d'arrêter un projet d'aménagement de l'espace dans l'esprit le plus pertinent possible. (Voir bulletin de mars 2023).

Ainsi, les choses sont arrêtées en retenant les idées suivantes : l'ensemble de l'espace à aménager devra être isolé des secteurs bâties environnants par un écran végétal qui pourra être partiellement constitué d'arbres fruitiers ; l'atelier-garage trouve sa localisation dans la partie haute de la parcelle ; l'espace affecté à un bâtiment à vocation sportive est tel qu'il pourra accueillir un gymnase ; il en résulte un petit solde d'espace non affecté en plus de l'exutoire d'eaux pluviales à prévoir.

Techniquement le diagnostic archéologique a été réalisé, les conclusions étaient négatives. Les études de sol ont également été réalisées. Les études préalables de GBM étant terminées, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée (cabinet ARCHI+TECH). Elle a établi le projet relatif à l'atelier garage communal dans une enveloppe financière fermée.

Le permis de construire a été accordé et la consultation pour l'attribution des marchés menée à bien. Les marchés de travaux ont été attribués par le Conseil Municipal le 7 mai dernier. Le chantier a débuté après les vacances 2024 avec réalisation des terrassements et installation des réseaux provisoires.

Désormais le nouveau bâtiment d'atelier communal est terminé et est opérationnel.

Projet sportif A Bonney

Après l'échec du projet de terrain de football synthétique intercommunal, nous avons recentré nos préoccupations sur l'éventuelle mise aux normes du terrain de football situé A Bonney.

Mais il était nécessaire de faire précéder tout éventuel projet d'une étude d'aménagement global de tout l'espace dédié aux activités sportives dans ce secteur (selon le PLU). C'est cette étude confiée à GBM qui devait préciser ce qu'il était possible d'aménager sur cet espace.

Un premier rendu a établi que l'espace n'était pas suffisant pour y aménager un terrain de foot aux normes de la Ligue, requises pour les compétitions des équipes les mieux classées.

Cependant, une réunion de travail avec les dirigeants du club de football du secteur (FCGB), a mis en évidence qu'il était possible d'y aménager un terrain d'entraînement et de compétition notamment pour toutes les équipes d'enfants et d'adolescents que compte le Football Club du Grand Besançon. À la lumière de ces éléments, il convenait d'approfondir les études. Elles ont été menées à bien avec un élément directeur constitué d'un projet de création d'un petit terrain synthétique et vestiaires pour répondre aux besoins du club, le solde de l'espace permettant d'y conserver un terrain de foot en herbe ouvert, plus un espace de loisirs.

Ce sont les services de GBM qui ont été chargés de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre pour la création du terrain synthétique et du terrain en herbe. À cet égard le projet a été validé et la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été réalisée. Les marchés ont été attribués par le Conseil Municipal le 18 mars. Les lots de travaux ont été attribués aux sociétés COLAS France, EUROVIA-POLYTAN France, et CITEOS pour un montant total de 875 434.08 euros TTC.

Antérieurement, nous avons analysé les offres reçues au cours de la consultation auprès de constructeurs spécialisés pour la fourniture de locaux préfabriqués pour les vestiaires-sanitaires. Et le marché a été attribué par le Conseil Municipal le 18 juin 2024 à la société GARDAVAUD de Valdahon pour un montant de 212 642.98 euros TTC. Le permis de construire

nécessaire a été arrêté le 10 juillet 2025. Afin de pouvoir réaliser ce projet, la partie du terrain qui était propriété privée a été acquise par la commune.

Désormais, les travaux sont achevés pour ce qui concerne le terrain et l'espace de loisirs. Le bâtiment des vestiaires et sanitaires est en cours de construction.

Extension du pôle santé et construction d'une maison médicale

C'est dans le secteur du pôle médico-social de Franois/Serre, rue de la Machotte, que conformément au PLU approuvé en 2014, nous avons réalisé une étude d'aménagement relative à l'extension de la zone dédiée au médical et au social.

Cette étude confiée aux services du Grand Besançon est terminée ; elle doit être suivie d'une modification de classement de la zone au PLU (2AUe en 1AUe), selon une procédure appropriée. Cette procédure est engagée.

Mais d'ores et déjà, l'approfondissement de la réflexion a permis de recueillir des manifestations d'intérêt à s'installer sur ce site de la part de plusieurs praticiens. Et un premier projet de maison médicale de plusieurs cabinets est validé sur la partie constructible du terrain à proximité du CMS. Ce projet est porté par SEDIA. L'objectif étant désormais de commencer la construction durant le premier trimestre de 2026.

Dans le même temps, nous avons progressé quant à l'aménagement du Pôle Santé. Le Conseil Municipal a voté l'entrée de la commune au capital de la Société Publique locale Territoire 25 qui l'a accepté. Ainsi c'est cette SPL qui conduit les études relatives à l'aménagement et à l'extension du Pôle Santé. L'acquisition du foncier avec le concours de l'Etablissement Public Foncier est en cours, en privilégiant d'abord une acquisition par négociation amiable.

Et le contrat de concession d'aménagement confiant cette mission à Territoire 25 a été approuvé par le Conseil Municipal le 2 décembre, et a été signé depuis.

Création d'un skate-park

Comme en témoignait la pratique de ces sports par des jeunes sur différents sites du village, un skate-park est le bienvenu.

L'étude de faisabilité du projet à proximité du magasin Croc' Nature a conclu favorablement. Les expertises nécessaires pour réaliser ce type d'aménagement ont été mobilisées. Par suite, la construction du skate-park est achevée depuis plus d'un an, l'attribution des marchés de travaux ayant été réalisée par le Conseil Municipal le 4 juillet 2023. (Entreprises NGE Paysages et DEXS SARL). Depuis des mois maintenant les skateurs et patineurs de tous âges ont pris possession des lieux ! Ce sera une totale satisfaction si aucun utilisateur incorrect ne cause de préjudices au voisinage ! Ce nouvel équipement a été inauguré en présence de Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental le 16 novembre dernier 2024.

Projet de programme photovoltaïque

Nouvelle déclinaison de ce que nous amorçons depuis plusieurs années, particulièrement autour de la Maison du Mieux Vivre, afin de contribuer à la gestion des transitions, ce projet photovoltaïque doit consister à installer des panneaux photovoltaïques sur un maximum de sites communaux.

Une mobilisation des habitants et des chefs d'entreprise propriétaires d'immeubles est aussi envisagée pour donner à cette évolution la portée la plus grande possible. (Projet présenté le 26 mars lors de la réunion publique sur les ZAER).

Le pilotage de l'opération était confié à GBM pour la partie « études » qui est achevée ; les modalités de réalisation ultérieure ont été arrêtées à la lumière des conclusions des études avec le concours de sociétés

compétentes dans ce domaine (SEDIA et NOVEA) qui étaient missionnées pour ce faire.

Depuis, nous avons travaillé prioritairement sur deux axes avec l'accompagnement de la société Territoire 25 :

- Organiser un groupement d'achat de panneaux, ouvert à la population pour satisfaire les besoins simples (plug and play). Cette organisation confiée à la société Territoire 25 de créer un groupement et de recueillir 55 manifestations d'intérêt par des habitants de Franois et Serre Les Sapins. Une consultation d'entreprises a été réalisée, mais sans succès faute d'obtenir des prix intéressants.
- Mettre au point le projet d'installation de panneaux sur les bâtiments communaux et un système d'autoconsommation collective.

D'ores et déjà, une première installation est réalisée sur la toiture du nouveau bâtiment d'atelier communal rue de la Velle au Chêne en plus de ceux qui sont installés sur la toiture de l'école.

Et les évolutions techniques et financières ont mis en évidence que le potentiel résiduel des toitures des bâtiments communaux est très faible. Il n'y aura donc pas d'autres installations pour le moment.

Extension et gestion forestière

Comme exposé dans de précédents bulletins, la forêt communale est agrandie d'environ 6 hectares achetés au Département (surface contigüe à la forêt de la Ménère et située sur le territoire de Besançon).

Par ailleurs, un nouveau plan de gestion de 20 ans (2024-2043) a été approuvé par le Conseil Municipal le 12 mars 2024, plan de gestion arrêté par Monsieur le Préfet le 2 août 2024.

Accueil d'ESCAPA'D

Comme annoncé, cette société agissant dans le domaine du sport santé s'est installée à proximité du magasin Croc' Nature.

Une convention a été passée avec elle (par les communes de Franois/Serre et le SIVOM) pour favoriser une collaboration avec les associations et clubs locaux.

Par ailleurs, deux médecins se sont installés dans les locaux d'Escapa'd et répondent ainsi à un besoin qui devenait pressant.

C'est cette installation qui a conduit le Conseil Municipal à abandonner le projet de construction d'une salle de sport-santé. En effet, ESCAPA'D offre au public (directement ou via les associations locales) des espaces spécialisés et l'accompagnement professionnel requis.

Renforcement du parc d'équipement en caméras de vidéo-protection sur l'ensemble du territoire communal

L'article 10 de la Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéo protection sur la voie publique par une autorité publique.

Même suite au transfert de compétences des Zones d'Activités à Grand Besançon Métropole, les systèmes de vidéo protection continuent de relever de la police du Maire.

Aussi, un audit du système en place a été réalisé par la société JET1ŒIL, située à Chenaudin et Vaux. Cet audit a permis de mettre en évidence l'état du parc de caméras de vidéosurveillance et a permis la remise à niveau du système de vidéo protection.

Afin de mieux sécuriser l'ensemble du territoire communal, une nouvelle étude a été menée entre juillet 2023 et avril 2024. Cette étude a démontré la nécessité d'implanter de nouvelles caméras, sur différents sites communaux.

Par délibération du 24 septembre 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, sur la base de ce diagnostic, sur le principe de renforcement du système de vidéo protection et à autoriser Monsieur le

Maire à déposer le dossier de demande d'autorisation en Préfecture avant la mise en concurrence.

Différentes entreprises ont été consultées.

Seule la société JET1ŒIL a répondu à la consultation avec une offre d'un montant de 30 781,20 euros TTC pour l'installation de 15 caméras de vidéo-protection et pour la maintenance annuelle de 2 565,10 euros HT soit 3 078,12 euros TTC.

Pour le déploiement électrique, la société SOBECA a été chargée des travaux de génie civil pour un montant de 5 880,00 euros TTC.

L'opération d'installation est achevée.

Autres projets à faire progresser

Repositionner quelques raccordements aux réseaux rue du Stade (opération réalisée), action auprès des entreprises pour tenter de mieux fixer des emplois locaux, travailler en comité consultatif à la promotion et à l'accompagnement des transitions, tenter d'organiser davantage de services de proximité.

À cet égard nous avons répondu favorablement à la demande du boucher traiteur de Franois qui, manquant de place, a décidé de s'installer à Serre les Sapins, rue de la Machotte. C'est la commune qui a vendu le terrain nécessaire à cette installation. La construction du bâtiment a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la société créée par les époux DEFORÉT qui ont ouvert ce nouvel établissement le 2 novembre 2023... avec nos Voeux de plein succès.

Et c'est dans le même esprit, animés par la même volonté d'accueil de services de proximité, que le Conseil Municipal a décidé en juillet 2023 d'acheter le local commercial occupé antérieurement, rue de la Machotte, par les motos Meullenet. L'objectif de cette acquisition est clair : favoriser l'installation à Serre les Sapins d'un commerce ou de services de proximité.

L'opération d'acquisition a été menée à son terme. Il convient désormais de travailler à la recherche d'un commerce/service utile à la population, intéressé par une installation à Serre les Sapins. A cet effet une étude d'opportunité/faisabilité a été confiée à un bureau d'étude spécialisé dans le commerce.

Ses conclusions sont claires : il y a dans cette cellule commerciale située à Serre les Sapins un potentiel à y créer une supérette.

Des contacts sont pris dans ce sens avec l'espoir de trouver un partenaire pour créer ce commerce de proximité.

Maitrise de la circulation de transit, et de la vitesse des véhicules

Voilà une question récurrente qui nous mobilise depuis des années. Les avancées sont considérables.

Certains se rappelleront de notre totale mobilisation pour obtenir la création de la RD 75 en tant que route de desserte (et non de rocade de Besançon) avec l'aménagement des giratoires et du passage piéton souterrain. Ce fut déterminant pour alléger la circulation sur les rues de la Machotte et de la Faye et pour permettre un développement économique à Serre les Sapins.

Plus tard, nous avons agi pour réduire la circulation de transit entre Pouilley et Châteaufarine avec l'installation d'écluses sur la RD 465 et de feux tricolores au carrefour RD 465/RD 108. L'effet en est très net.

Plus récemment, c'est à la problématique de la tranquillité et de la sécurité au cœur du village ancien que nous nous sommes attaqués...avec la multiplication de plateaux surélevés ayant un double objectif: ralentir la vitesse de circulation des véhicules, et inciter les véhicules en transit à choisir un autre itinéraire. Les deux objectifs sont atteints... avec un effet secondaire rue des Orbeux qui a supporté un transfert de circulation pour éviter les dispositifs au centre du village, et un constat

rue de la Gare où les véhicules disposant d'une courte ligne droite n'y respectaient pas les limitations de vitesse.

Par conséquent, nous avons décidé de doter ces deux rues de plateaux surélevés, un rue des Orbeux, et un rue de la Gare (au carrefour de la rue Combe au Roucheret) qui sont installés depuis des mois désormais, et qui produisent les résultats attendus.

Alerte : Nous avons fait part de notre désaccord quant au rétrécissement des voies d'accès au rond-point de Pirey pour en faciliter la traversée par les cyclistes (qui est un vrai problème). Or, nous savons qu'une telle disposition engorgerait la circulation sur les RD 70 et 75 et provoquerait une recrudescence de la circulation de transit entre Pouilley et Châteaufarine !

Une urgence moins pressante pour l'École

Il est très difficile de prévoir l'évolution des effectifs d'enfants à scolariser à l'École communale. Ainsi, la proportion d'enfants supplémentaires à scolariser en fonction des constructions dans la ZAC a été très différente selon les tranches. Toujours est-il que c'est à la veille de l'été 2023 que nous avons appris l'ouverture d'une classe supplémentaire dans notre école compte tenu des effectifs inscrits.

Plutôt que de redistribuer les surfaces conséquentes de l'École, il a été décidé d'ajouter un espace supplémentaire, par décision du Conseil Municipal du 4 juillet 2023.

Et, à la rentrée du 4 septembre 2023 une nouvelle salle de 60 m², sous la forme d'un bungalow loué était disponible. Depuis il convient de réfléchir aux modalités selon lesquelles cette nouvelle surface d'éducation pourrait être pérennisée... éventuellement en procédant à une nouvelle extension du bâtiment de l'école.

Cette éventualité ne pourra pas trouver sa programmation au cours du mandat municipal actuel (budget d'investissement déjà saturé).

En outre, les dernières perspectives relatives aux effectifs à scolariser semblent indiquer que la nécessité de ces nouveaux locaux ne sera peut-être pas confirmée.

Traitements des biodéchets

Dans le cadre de l'obligation de ne plus du tout intégrer les biodéchets dans les déchets non recyclables (bacs gris), GBM (collecte) et SYBERT (traitement) ont heureusement décidé de retenir la formule du tri et du traitement sur place à compter de 2024. Par suite, tous les habitants ont dû s'équiper d'un composteur (individuellement ou collectivement pour les immeubles).

Seulement quelques ménages n'ont pu mettre en œuvre cette solution en l'absence totale de l'espace nécessaire.

C'est pour ces ménages que quelques composteurs fermés à clé ont été installés sur le parking « du Creux », rue de la Machotte.

Aménagement d'espaces publics

À proximité du nouvel atelier communal, un chemin piétonnier sera créé pour relier la ZAC des Epenottes à la rue de la Velle au Chêne. Par ailleurs, les espaces situés en amont de l'atelier seront prochainement arborés.

Enfin, l'espace disponible en aval sera – en l'état – équipé de buts et constituera un espace ouvert pour les pratiques des jeux de ballon.

Le réaménagement de l'espace sportif de la forêt

Fermé suite au vieillissement de ses équipements, cet espace doit être doté d'équipements neuf et pourra réouvrir.

Les travaux sont en cours.

Travaux de voirie

Sous maîtrise d'ouvrage du SYDED et de GBM la rue de la Gare bénéficiera prochainement de l'enfouissement des réseaux secs et de la requalification de sa chaussée (en 2026).

Sous maîtrise d'ouvrage communale, d'importants travaux de rénovation ont commencé sur le chemin rural de Serre Les Sapins à Champvans les Moulins.

Depuis la fontaine de Souvelaine, la chaussée sera refaite en enrobée jusqu'au GAEC de Pierley et en enduit ensuite.

Par ailleurs des travaux d'entretien de fossés et de noues ont été réalisés aux abords des chemins de Pierley et de la Saline.

Gabriel BAULIEU
Maire

Actualités

Cérémonie du 11 novembre 2025

C'est par un temps ensoleillé que s'est déroulée la cérémonie du 11 novembre cette année. Il faut noter une participation importante des familles de la commune.

Après le traditionnel discours de monsieur le Maire et la lecture de la lettre de la ministre des armées, le maire, accompagné de deux enfants du village, Adèle et Antide, a procédé au dépôt de gerbe.



Le dépôt de gerbe

Nous avons ensemble procédé à l'appel des morts suivi de la sonnerie aux morts et d'une minute de silence.

L'assemblée a ensuite entonné la Marseillaise.

Les nombreux enfants (20) de CM1/CM2, sous la direction d'Hugo, professeur de percussions à l'EMICA, ont joué l'hymne européen. Cet apprentissage de la musique se fait dans le cadre de l'Orchestre à l'école.



Les enfants de l'école jouent l'hymne européen

La cérémonie s'est terminée en salle du conseil autour du verre de l'amitié.

La présence de ces enfants musiciens, a donné à cette cérémonie un éclat particulier. Merci à toutes celles et ceux qui ont formé ces jeunes et qui les ont accompagnés.

Merci aussi à nos deux portes drapeaux, Thibaut et Romain BORDY, qui comme chaque année ont répondu présents, un avec le drapeau de la commune et l'autre avec le drapeau des résistants « Ognon Doubs ».

Cette commémoration est importante car elle permet de se rappeler que grâce à ces jeunes soldats qui ont payés de leur vie la défense du pays, nous vivons aujourd'hui dans un pays libre et démocratique.

N'oublions pas tous ceux qui, aujourd'hui encore, sur toute la planète, au cours de missions de l'ONU, de l'OTAN ou de la Communauté Européenne représente la France et font leur devoir de soldat.

Rendez-vous l'année prochaine, aussi nombreux que cette année.



Les portes drapeaux et un major en tenue

LECLERC Philippe
Deuxième Adjoint
Correspondant défense

Illuminations de fin d'année

Comme vous l'avez remarqué, les illuminations de Noël présentes sur notre commune ont été installées le mercredi 26 novembre par la

société Citéos et sont visibles sur les façades de la mairie et de l'école ainsi que rue de la gare jusqu'au 14 janvier 2026.



Rue de la Gare



A l'école



Devant la mairie

Joyeuses Fêtes à tous.

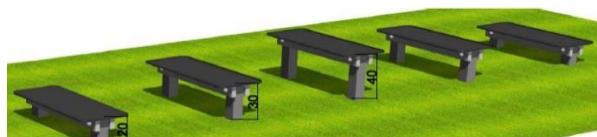
Julien CUENOT
Conseiller municipal
Chargé de l'éclairage public et festif

Nouvelle plateforme sportive de la Ménère

La commune est heureuse de proposer aux serri-sapinois et serri-sapinoises une nouvelle plateforme sportive au cœur de notre forêt. Elle est accessible le long du chemin des Tilleroyes, sur un espace dédié précédemment occupé par l'ancienne plateforme sportive. Cette dernière n'étant plus aux normes et potentiellement dangereuse pour les utilisateurs, elle a dû être démontée.

La nouvelle plateforme est composée de deux équipements sportifs permettant un entraînement complet :

- **Une station de renforcement musculaire**, pour renforcer le haut du corps à travers des exercices de traction, de pompes ou d'abdominaux. Il est également possible de réaliser un parcours sur cette structure afin de rendre les séances de sport plus ludiques.
- **Des bancs de pliométrie**, permettant la musculation et l'étirement dynamique des muscles des jambes notamment.



Concernant les matériaux utilisés, le choix final s'est porté sur le métal (acier inoxydable, galvanisé et aluminium) afin d'assurer la stabilité de la qualité dans le temps. De plus, les

couleurs ont été choisies pour imiter le bois, permettant ainsi d'intégrer au mieux les agrès dans le paysage forestier. Pour garantir la sécurité des usagers, un sol amortissant en caoutchouc synthétique (EPDM) d'une épaisseur de 50 mm a été posé sous la station de renforcement musculaire. Sa couleur sable lui permet également de s'intégrer à l'environnement.

À la suite d'une procédure de mise en concurrence, c'est l'entreprise id verde et son sous-traitant aj3m qui se sont chargés de la réalisation de ce projet. La commune a financé l'intégralité du projet d'un coût total de 28 764 euros TTC, comprenant les agrès, le sol amortissant, la pose et l'aménagement. Ce nouvel équipement s'inscrit parfaitement dans la politique de soutien aux sports et loisirs portée durant ce mandat et participe également à la promotion de la santé sur notre commune.



La plateforme sportive vient compléter l'offre de loisirs déjà bien fournie dans la Ménère (classe nature et totem, parcours VTT ou encore circuit découverte...), renforçant ainsi le rôle avant tout social de notre forêt en incitant petits et grands à découvrir et respecter ce lieu si précieux et emblématique de Serre les Sapins.

Pierre-Édouard BILLOT
Conseiller municipal
Chargé de la forêt

Serre Les Sapins

Le 13 décembre 2025

Bienvenue à Serre Les Sapins

Commune limitrophe de la ville, située à l'ouest de Besançon, elle comptait moins de 300 habitants en 1960. Aujourd'hui, les Serri-Sapinois sont un peu plus de 2100 (chiffre réel).

Disposant d'un petit territoire de 523 hectares, Serre Les Sapins s'inscrit totalement dans l'armature et dans les prescriptions du SCOT de 2011. La zone urbaine en extension est adossée à la colline, le massif forestier majeur de plus de 170 hectares (forêt de la Ménère) fait partie d'un massif plus vaste et continu, regroupant les forêts de Pirey et Franois. Le vallon du Bief d'Orme quant à lui est intégralement réservé aux activités naturelles et agricoles. Y a été installé le siège de la seule exploitation agricole que compte la commune.

Enfin grâce à l'ouverture de la route départementale 75, de desserte locale, un espace économique de plus de trente hectares a été développé essentiellement dans un cadre intercommunal (SMAIBO puis Grand Besançon). Plus de 80 entreprises s'y sont installées et y ont créé plus de 500 emplois. Le développement urbain de Serre Les Sapins a débuté dans les années soixante, puis s'est constamment poursuivi, parfois au moyen de lotissements d'initiative privée.

La première construction de deux petits immeubles de logements locatifs à caractère social a été réalisée à l'initiative de NEOLIA en 1983. Aujourd'hui, la commune compte près de 100 logements à caractère social.

En 2000, la commune a décidé d'être plus active pour orienter l'urbanisation, en en maîtrisant le développement à travers une ZAC de 286 logements dont l'aménagement a été concédé à SEDIA.

Parallèlement, des efforts constants ont été réalisés pour restaurer, moderniser et compléter les équipements publics, et pour soutenir la vitalité sociale, sportive et culturelle reposant sur le tissu associatif.

Une orientation, mérite d'être soulignée parmi toutes les autres : La profonde évolution des services en direction de l'enfance et de la petite enfance, d'une part au niveau communal et d'autre part au sein du SIVOM de Franois / Serre Les Sapins. Par ailleurs, les transitions font l'objet de nombreuses actions au sein de la jeune Maison du Mieux Vivre.

Enfin, l'histoire de Serre Les Sapins, c'est aussi l'histoire de l'intercommunalité, de proximité à travers le SIVOM Franois / Serre, et de territoire au sein du Grand Besançon, du District à GBM.



1

Programme de la visite

Nous souhaitons procéder aujourd'hui à une visite globale.

Rendez-vous au Terrain de foot synthétique :

1

**10 rue du Tilleul
À 10h.**

- ❖ Point d'étape relatif à la création d'un terrain de foot en synthétique et à la construction de vestiaires avec sanitaires.
- ❖ Mise à disposition de ces équipements au FCGB.

Déplacement vers le nouvel Atelier Communal :

2

1 rue de la Velle au Chêne.

- ❖ Ouverture du nouvel Atelier Communal.
- ❖ Et présentation de trois autres opérations :
 - ❖ Rénovation du clocher de l'église,
 - ❖ Restauration de la plateforme sportive de la Ménère,
 - ❖ Réfection du chemin de Champvans.



2

Le terrain de foot et ses vestiaires

L'espace sportif A Bonney, situé sur l'ancien terrain communal est constitué d'un terrain de football A8 en gazon synthétique, d'une zone de jeu en herbe ouvert, de vestiaires en ossature bois et d'une zone de détente arborée incluant boulodrome, tables et bancs.

Cet équipement permettra au Football Club Grand Besançon de faire évoluer des équipes de 8 joueurs ou joueuses jusqu'à 13 ans et sera par ailleurs mis à disposition des scolaires.

LES INTERVENANTS	
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Serre-les-Sapins
MOE	Grand Besançon Métropole DAEPGT
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	LABOSPORT et A2C SPORTS
Coordonnateur SPS	M. Nicolas ROY
Bâtiment Vestiaires	GARDAVAUD
Topographie	Grand Besançon Métropole Direction Foncier Topographie
Entreprises	COLAS, EUROVIA / POLYTAN et CITEOS



PLAN DE FINANCEMENT			
Besoins		Ressources	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	24 399 €	Subvention ÉTAT DETR demandée	150 000 €
Maîtrise d'œuvre	45 390 €	Subvention DÉPARTEMENT C@P25 demandée	60 000 €
Etudes et autres	9 894 €	Subvention FAFA demandée	15 000 €
Travaux	912 309 €	Total montant subventions demandée	225 000 €
		Reste à charge de la Commune	766 992 €
Total des besoins HT	991 992 €	Total des ressources	991 992 €
TVA	184 318 €	Récupération FCTVA	184 318 €
TOTAL TTC	1 176 310 €	TOTAL	1 176 310 €

Le nouvel Atelier Communal

L'ancien atelier communal n'était plus aux normes. Ce nouvel atelier de 340 m² pourra abriter tous les véhicules de la Commune.

Une zone de vie, un bureau, des sanitaires et vestiaires femmes et hommes, amélioreront les conditions de travail des agents techniques. Un atelier, une zone de stockage petits matériels et cinq travées véhicules constituent ce bâtiment.

230 m² de panneaux photovoltaïques permettront une autoconsommation sur l'ensemble des bâtiments communaux.



LES INTERVENANTS		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Serre-les-Sapins	Entreprises
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	Grand Besançon Métropole DAEPGT	BARANZELLI SARL, BRISARD B. et Fils, Carrelages FILIPUZZI, COLA SN, DADEAU SARL, FDI, EIMI ELEC, Étoile Rénovation 25, Fenêtres Fermetures du Doubs,
Architecte	AACT+	GIRARD Jean Marie SARL,
Economiste	BMECO	PBTP & Démolition, SFCA,
Coordonnateur SPS	SOCOTEC	Simat System Énergie 2,
Contrôle technique	ALPES CONTRÔLES	SOPREMA
BET structure	FDI	
BET fluides et électricité	BELLUCCI BET	

PLAN DE FINANCEMENT			
Besoins		Ressources	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	16 136 €	Subvention ÉTAT DETR	133 182 €
Maîtrise d'œuvre	88 227 €	Subvention SYDED	11 593 €
Etudes et autres	41 011 €		
Travaux	861 220 €	Total montant subventions	144 775 €
		Reste à charge de la Commune	861 819 €
Total des besoins HT	1 006 594 €	Total des ressources	1 006 594 €
TVA	170 995 €	Récupération FCTVA	170 995 €
TOTAL TTC	1 177 589 €	TOTAL	1 177 589€

Restauration de la plateforme sportive de La Ménère

La forêt de la Ménère est notamment un vaste espace de loisirs (170 ha).

Outre le chemin des Tilleroyes la traversant (interdit à la circulation des véhicules à moteur), la forêt est parcourue par deux boucles de sentiers aménagés pour y pratiquer la marche et la course à pied.

Depuis quelques années, ces espaces sportifs ont été complétés par la création au cœur de la forêt, d'une plateforme sportive comptant plusieurs agrès.

Or, ces agrès en bois ont mal vieilli et leur vétusté fut à l'origine de la fermeture de la plateforme.

C'est la restauration de cet équipement, qui sera doté d'agrès métallique, qui est en cours... pour une réouverture très prochaine.

LES INTERVENANTS	
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Serre-les-Sapins
MOE	Office National des Forêts
Entreprise	ID VERDE



PLAN DE FINANCEMENT			
Besoins		Ressources	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	0 €		
Maîtrise d'œuvre	0 €		
Etudes et autres	0 €		
Travaux	23 970 €	Reste à charge de la Commune	23 970 €
Total des besoins HT	23 970 €	Total des ressources	23 970 €
TVA	4 794 €	Récupération FCTVA	4 794 €
TOTAL TTC	28 764 €	TOTAL	28 764 €

5

La rénovation extérieure du clocher

Le clocher, les toitures ainsi que les façades de l'église ont été rénovés en plusieurs étapes.

Parachevant la longue restauration de l'église communale, la rénovation des façades du clocher a consisté à procéder à leur ravalement total avec remplacement des pierres gélives et reprise des joints.

Par ailleurs, les petites toitures annexes ont été refaites.

De même qu'ont été restaurés pour ce qui devait l'être, la fenêtre, les abat-jours, ainsi que le cadran originel de l'horloge.

LES INTERVENANTS	
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Serre-les-Sapins
Maîtrise d'œuvre	Blondeau Ingénierie
Coordonnateur SPS	SOCOTEC
Entreprises	PATEU et ROBERT



PLAN DE FINANCEMENT

Besoins		Ressources	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	358 €	Subvention DÉPARTEMENT C@P25 demandée	60 000 €
Maîtrise d'œuvre	27 000 €		
Etudes et autres	10 500 €	Total montant subvention demandée	60 000 €
Travaux	116 312 €	Reste à charge de la Commune	94 170 €
Total des besoins HT	154 170 €	Total des ressources	154 170 €
TVA	30 762 €	Récupération FCTVA	30 762 €
TOTAL TTC	184 932 €	TOTAL	184 932 €

6

Réfection du chemin de Champvans Les Moulins

Ce chemin qui relie Serre Les Sapins à Champvans Les Moulins a une vocation agricole et forestière.

Comme tel, ce chemin rural demeure totalement de compétence communale. À ce titre, la commune réalise dans cette opération d'une part la restauration de la chaussée pour une bonne desserte agricole sur le versant Serri-Sapinois, et d'autre part, la maintenance-rénovation des fossés et noues de deux chantiers annexes.

S'agissant de la chaussée, elle sera en enrobé depuis la fontaine de Souvelaine jusqu'au bâtiment du GAEC de Pierley, puis en enduit jusqu'en aval du Bois de la Dame.

LES INTERVENANTS	
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Serre-les-Sapins
Maîtrise d'œuvre	Grand Besançon Métropole DAEPTG
Entreprise	ROGER MARTIN



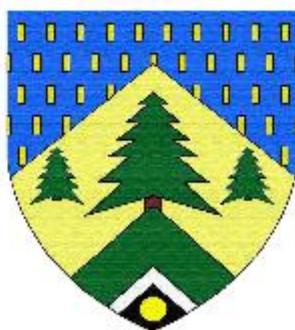
PLAN DE FINANCEMENT

Besoins		Ressources	
Assistance à maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre	4 902 €		
Etudes et autres	321 €		
Travaux	74 156 €	Reste à charge de la Commune	79 379 €
Total des besoins HT	79 379 €	Total des ressources	79 379 €
TVA	14 884 €	Récupération FCTVA	14 884 €
TOTAL TTC	94 263 €	TOTAL	94 263 €

7

Remerciements

La commune de Serre Les Sapins adresse de chaleureux remerciements à tous les acteurs cités dans le présent document, à tous les financeurs, et à toutes celles et tous ceux dont le concours a permis de mener à bien les réalisations inaugurées en ce 13 décembre 2025.



COMMUNE de
SERRE LES SAPINS

8

Signatures des traités de concessions « Aux Tartres » et « À La Machotte »

Vendredi 12 Décembre dernier, dans les bureaux de la Grappe SEDIA – Territoire 25, Gabriel BAULIEU, Maire et Bernard BLETON, Directeur Général ont signé les Traités de Concessions des opérations « Aux Tartres » et « À la Machotte ».



Gabriel BAULIEU et
Bernard BLETON



Céline GRANJON gérera la concession « Aux Tartres »
et Nadir ABDA, la concession « À la Machotte »



Valérie BRIOT
Première Adjointe
Chargée de l'Urbanisme

Aménagement

Maison médicale

La Commune dispose d'un foncier d'environ 1 600 m² donnant directement sur la RD 108, rue de la Machotte et souhaite y voir se développer une Maison Médicale.

Pour ce faire, nous avons sollicité SEDIA pour engager les études de ce projet et en premier, l'étude capacitaire et fonctionnelle du site.

Le foncier ciblé est traversé par 2 lignes électriques aériennes et par 2 réseaux enterrés d'eau et d'assainissement.

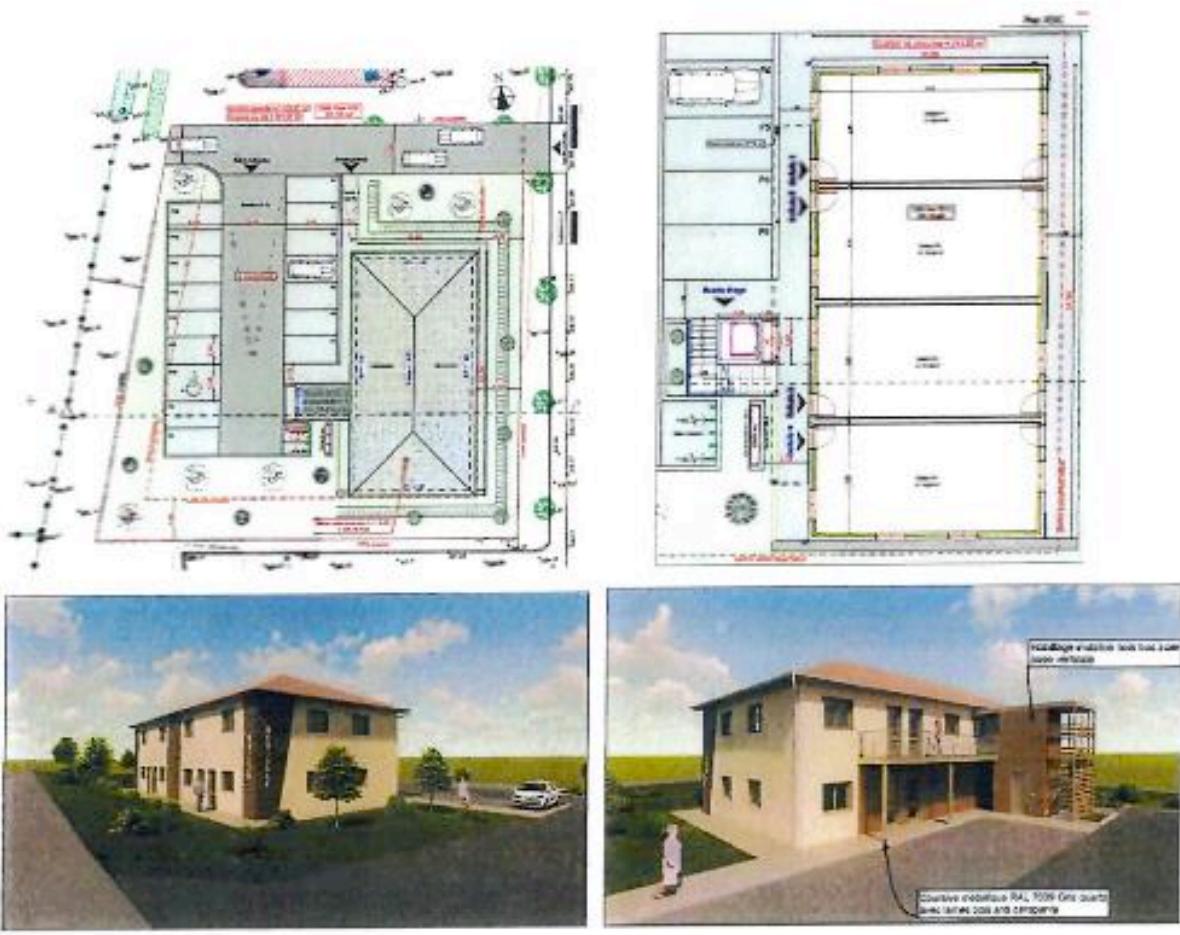


Après étude, le projet se présente sous la forme d'un bâtiment en R+1 avec ascenseur en une seule tranche d'environ 430 m² surface utile (2 niveaux de 215 m² et un global de 469 m² construits).

Il occupe environ 1.245 m² sur les 1.600 m² prévisionnellement disponibles du terrain communal permettant de réduire le coût

d'acquisition du foncier en rétrocédant à l'euro symbolique l'accès (accès permettant de desservir le terrain du projet « À la Machotte » à l'arrière) et une bande d'une profondeur de 5 ml permettant du stationnement.

Ce nouveau projet a été validé par la commune.



Calendrier prévisionnel :

- **Décembre 2025** - Dépôt du permis de construire
- **Décembre 2025** - Pré-découpage du foncier
- **Début 2026** - Délibération du Conseil Municipal sur le foncier
- **Début 2026** - Lancement de la commercialisation

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Chargée de l'Urbanisme

Projet d'aménagement « Aux Tartres »

Notre Commune connaît depuis plusieurs années une forte attractivité résidentielle, liée à sa situation périurbaine de Besançon, à la qualité de son cadre de vie et à la proximité immédiate des bassins d'emploi de Besançon.



Cette attractivité se traduit par une tension croissante sur le foncier et un renchérissement des prix du logement, qui tendent à exclure les jeunes ménages du territoire communal.

Dans ce contexte, la Commune a décidé de lancer une nouvelle opération d'aménagement « Aux Tartres », au nord-est du bourg, dans la continuité de la ZAC des Épenottes - Champs Franois, aujourd'hui arrivée à son terme.

Une étude de faisabilité a été réalisée fin 2024 à mi-2025.

Le projet s'étend sur environ 3,8 ha et est en zone 2AU au PLU.

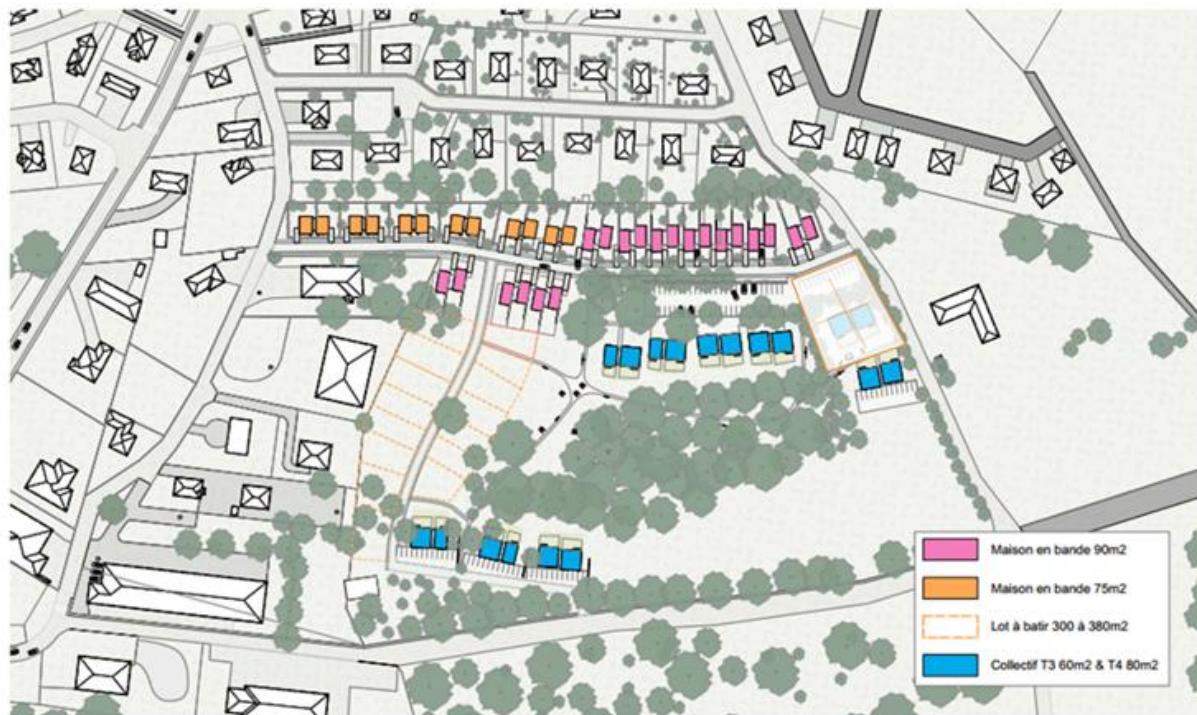
Le projet vise à :

– proposer une urbanisation maîtrisée (densité) et respectueuse qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux,

– développer des fonctions urbaines et sociales au travers de l'accueil de logements, d'équipements et services, d'espaces de rencontre ludiques et pédagogiques, de lieu de ressource du vivant,

– mettre en valeur le milieu, la nature dans lesquels s'invite ce nouveau quartier.

Il doit permettre la production d'environ 120 logements diversifiés (individuels, intermédiaires et collectifs) dans une approche de mixité sociale et fonctionnelle, conciliant cadre de vie de qualité, trame paysagère et préservation environnementale.



Environ 12 maisons en bande (75 m²)

Environ 20 maisons en bande (90 m²)

Environ 64 logements sous forme de petits collectifs ou intermédiaires

Environ 19 lots à bâtir

Le foncier est entièrement privé.

Une Déclaration d'Utilité Publique est nécessaire avec la possibilité d'aboutir à une expropriation.

L'étude a permis de valider la poursuite du projet vers sa réalisation opérationnelle sous forme d'une concession d'aménagement.

Afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, la Commune a choisi de confier à la SPL Territoire 25, dont elle est actionnaire, la conduite du projet dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement.

La SPL Territoire 25 interviendra à ce titre comme aménageur, avec pour missions principales :

- les acquisitions foncières,

- la réalisation des études techniques et réglementaires,
- la réalisation des travaux d'aménagement et des espaces publics,
- la commercialisation des terrains aménagés,
- la coordination du suivi opérationnel,
- et le financement de l'opération.

La durée prévisionnelle de la concession est fixée à 8 ans.

Le contrat s'établit en deux phases :

- une phase pré-opérationnelle de fiabilisation d'une durée de 2 ans - Etudes / AVP / DUP,

→ une phase opérationnelle d'une durée de 6 ans - DUP phase judiciaire / Travaux / commercialisation.

Le bilan financier économique prévisionnel s'établit à hauteur de 3 476 000 € HT.

Il fait apparaître une participation de la Commune de 800 000 €, nécessaire à l'équilibre de l'opération pour :

- **garantir** une offre à prix maîtrisés,
- **intégrer** une proportion significative de logements sociaux,
- **compenser** les surcoûts liés à la qualité environnementale et aux exigences paysagères du projet.

A cet effet, le Conseil Municipal a décidé le 2 décembre dernier, d'affecter l'intégralité du solde de la ZAC des Épenottes – Champs Franois au financement de l'opération d'aménagement du quartier "Aux Tartres" afin que cette participation communale constitue un effort volontariste en faveur d'un aménagement équilibré, durable et socialement accessible, contribuant à la maîtrise du coût du foncier et à la lutte contre l'évasion résidentielle.

Calendrier prévisionnel :

- **12 décembre 2025** - Signature du contrat de concession.
- **2026** - Engagement de la phase pré opérationnelle.
- **Fin 2027** - Un point d'étape 2 ans à 18 mois après la signature du traité est prévu pour présenter au Conseil municipal et à la SPL Territoire 25 les conclusions de la phase pré-opérationnelle (foncier, phasage, équilibre économique actualisé).

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Chargée de l'Urbanisme

Projet d'aménagement d'un parc d'activités à vocation médicale : « A la Machotte »

La Commune souhaite renforcer l'offre locale de soins en accueillant de nouveaux professionnels de santé, afin de compléter les spécialités déjà présentes et de pallier certaines carences de professions médicales.

Cette initiative vise à consolider un pôle de santé existant, dont l'influence dépasse les

limites communales et s'étend à l'ensemble du bassin de vie incluant Serre les Sapins et Franois, représentant une population proche de 5 000 habitants.

LOCALISATION DES OPÉRATIONS



la zone 2AUe dite
« à la Machotte »,
Soit environ 8 000 m²
Vocation à renforcer l'offre médicale

Pour cela, la Commune a pour projet l'aménagement et la réalisation d'un parc d'activité à vocation médicale localisée à la limite de la Commune de Franois, le long de la Rue de la Machotte.

Le projet porte sur un tènement d'environ 8 000 m² et se situe en zone 2AU au PLU en vigueur. Il sera en zone 1AUe dans le prochain PLUI.

Ce projet porte l'ambition de concevoir :

- **un aménagement respectueux** et valorisant des qualités intrinsèques du site, en particulier son cadre naturel et

sa proximité immédiate avec le centre-bourg,

- **une offre foncière exclusivement dédiée à l'accueil de structures médicales et paramédicales**, pensée pour être fonctionnelle, évolutive et inclusive,
- **un cadre de vie et de travail apaisé**, verdoyant et qualitatif, favorisant le bien-être des professionnels, de leurs équipes et des patients, tout en assurant une connexion fluide avec le reste du territoire.

Les principaux objectifs de ce projet visent principalement à :

- **favoriser** l'installation de professionnels de santé en proposant du foncier viabilisé, adapté à une diversité de structures médicales et paramédicales, dans un cadre attractif et accessible,
- **valoriser** un site stratégique, à la fois proche du centre-bourg et intégré dans un environnement naturel apaisé, propice au bien-être des praticiens, des équipes et des patients,

Plan de composition du projet d'aménagement

Foncier



Un accord de principe a été trouvé avec les propriétaires, le foncier sera acquis par l'EPF (Établissement Public Foncier).

Afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, la Commune a choisi de confier à la SPL Territoire 25 la conduite du projet dans le

- **structurer** un quartier de santé cohérent et durable, en maîtrisant l'aménagement, en favorisant les mobilités douces, et en intégrant les enjeux environnementaux et paysagers,
- **renforcer** l'offre de soins de proximité, en contribuant à l'attractivité du territoire et en répondant aux besoins de santé de la population locale.

cadre d'un contrat de concession d'aménagement.

La SPL Territoire 25 interviendra à ce titre comme aménageur, avec pour missions principales :

- venir en appui pour l'acquisition du foncier restant,
- réalisation des études techniques et réglementaires,
- réalisation des travaux d'aménagement et des espaces publics,
- conforter la programmation
- commercialisation des terrains aménagés,
- coordination du suivi opérationnel,
- financement de l'opération.

La durée prévisionnelle de la concession est fixée à 6 ans.

Le bilan économique prévisionnel s'établit à hauteur de 852 190 € HT avec une participation de la Collectivité de 200 000 €, nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Calendrier prévisionnel :

- **12 décembre 2025** - Signature du contrat de concession.
- **2026** - Lancement phase pré opérationnelle (études, commercialisation, etc.).

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Chargée de l'Urbanisme

ZAC des Epenottes – Champs Franois

Nous arrivons au terme d'une aventure qui a vu le jour le lundi de pâques 2000 : le dernier Permis de construire vient d'être délivré !

Cependant, les dernières constructions n'ont pas encore débuté, quelques aménagements restent à terminer comme la réalisation d'un espace intergénérationnel, et d'un espace bucolique (voir projets ci-dessous) et, enfin, de nouvelles plantations sont en cours.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a voté le 2 décembre dernier, un avenant de prolongation d'un an de la concession portée par SEDIA.

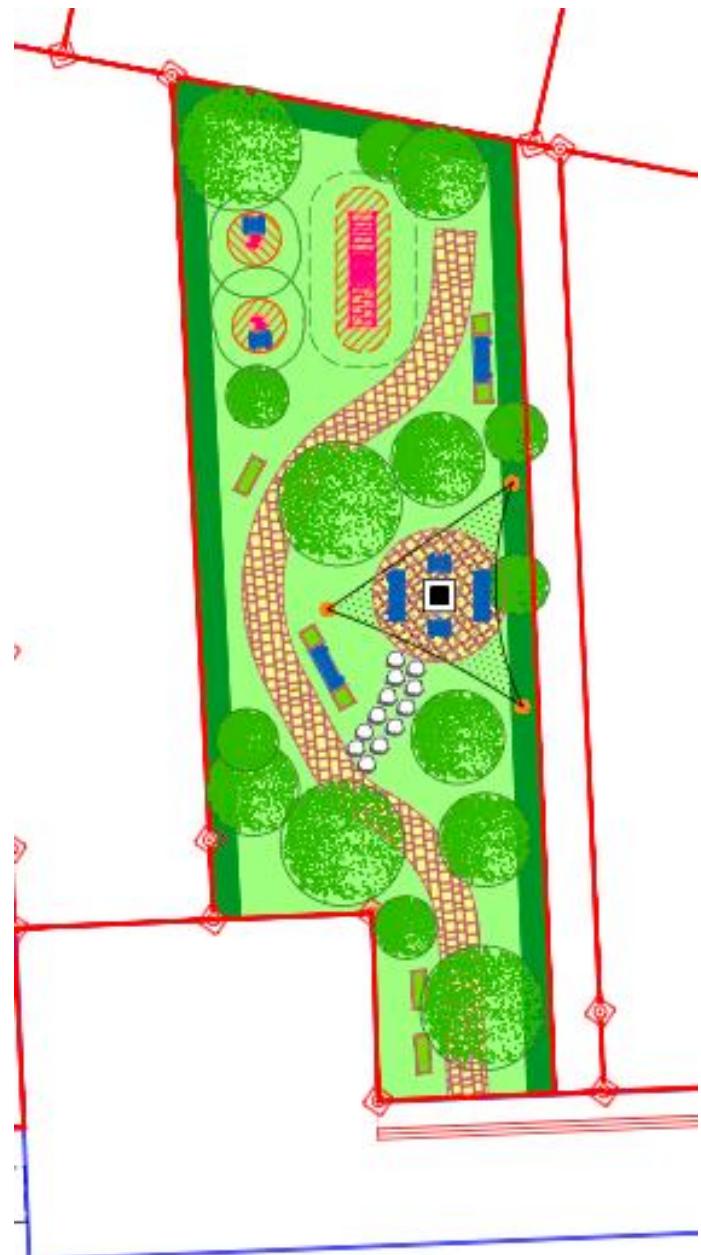
C'est donc seulement au 1^{er} janvier 2027 que ce nouveau quartier sera intégré dans le domaine communal et intercommunal .

En attendant, je vous présente les projets d'espace intergénérationnel et d'espace bucolique qui, pour l'instant, n'ont pas encore été validés et sont susceptibles de modification.

Espace Intergénérationnel

Rue de Coulonge :

Il est situé proche de la Villa Génération avec un accès rapide et aisément pour les résidents.



Espace bucolique - Rue des Epenottes



LEGENDE AMENAGEMENTS

Enrobés voirie	Signalisation verticale
Enrobés parking	
Enrobés trottoir	
Revêtement sablé/stabilisé	Signalisation horizontale
Béton taloché fin	
Engazonnement	
Prairie fleurie	
Pavés	
Mur en pierre sèche	Mur ou muret béton
Bordure T haute	Garde-coprs
Bordure T abaissée	Barrière bois
Bordure P	Cliôture
Caniveau CC	Borne de protection
2,00	Arbre et arbustes
Cotation	Banc
Point de niveau fini	Bandes pododactile
Pas japonais	Borne escamotable
Volée d'ombrage + 3 potaux	Jardinière
Agrès de mobilité séniors	Mobilier
	Table à échiquier

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Chargée de l'Urbanisme

Renouvellement de l'éclairage public

Grand Besançon Métropole qui détient la compétence de l'éclairage public sur notre territoire a entamé courant 2025 un vaste chantier de renouvellement des luminaires situés sur nos zones d'activités économiques (ZAE).

Le choix qui a été fait par les équipes du service en charge de l'éclairage à Grand Besançon

Métropole est de procéder à un renouvellement par rétrofit. C'est-à-dire de conserver les anciens luminaires mais en adaptant un kit LED (moins énergivore) sur chaque candélabre.

Cette opération se terminera début 2026 et permettra à la commune de compter environ 65% d'équipements en LED

Julien CUENOT
Conseiller municipal
Chargé de l'éclairage public et festif

Rappels

Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui

peut se dérouler le mardi de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

Mais il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en appelant au n° 03 81 61 51 22.

Inscription liste téléphonique Téléalerte

La commune de Serre les Sapins possède un dispositif d'information et d'alerte par téléphone afin de vous avertir très rapidement et directement si vous êtes concerné(e) par un évènement.

Pour bénéficier gratuitement de ce service il suffit de le signaler et de communiquer votre numéro de téléphone au secrétariat de mairie.

Objets perdus/trouvés

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas... N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie...

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!

Besoin d'un rendez-vous avec un élu ?

La permanence du mercredi soir, assurée par les adjoints, a été suspendue depuis quelques mois en raison de la crise sanitaire.

Une réflexion a été menée quant à son retour dans son ancienne formule car elle était peu fréquentée spontanément.

Cependant, il est important de vous permettre de rencontrer les élus. C'est pourquoi il est désormais possible de **prendre rendez-vous** pour le :

Mercredi entre 18h00 et 19h00

Avec l'adjoint(e) compétent(e) qui pourra répondre à votre préoccupation.

Dans cette nouvelle configuration, un rendez-vous avec plusieurs adjoints pourra également être organisé.

Mais, pour obtenir un rendez-vous, vous devez **absolument** contacter le secrétariat de Mairie qui transmettra à l'élu concerné (*il n'y a plus de permanence systématique*) :

- Par téléphone : 03 81 59 06 11 aux heures d'ouverture du secrétariat
 - Ou par courriel : mairie@serre-les-sapins.fr

Informations pratiques

Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi inclus,
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11

Télécopie : 03 81 59 91 41

Courriel : mairie@serre-les-sapins.fr

Site internet

<https://www.serre-les-sapins.fr>

Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)
Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	Période hiver 1 ^{er} novembre au 28/29 février	Période été 1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon
Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	Période hiver 1 ^{er} novembre au 28/29 février	Période été 1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
Dimanche	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20